

Champeau

-

2 opérateurs de fabrication



AVANTAGES pour tout les postes :

- Majoration des congés payés : Les congés payés sont majorés de 30 % pour quatre des cinq semaines. Cela implique que la rémunération annuelle est calculée sur 12,3 mois. Rappel : la période de référence pour les congés payés est du 1er avril au 31 mars.
- Les tickets restaurant : La valeur du ticket est de 6€ par jour travaillé, dont 3,60€ à la charge de l'entreprise.
- Le Comité Sociale et Economique : Par l'intermédiaire du CSE vous bénéficierez de tickets cinémas à prix réduit, d'une aide financière à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, d'une aide financière au départ en colonie de vacances ou en stage linguistique de vos enfants, d'une aide financière au mariage et à la naissance, de bons d'achat de cadeaux de Noël pour vos enfants de moins de 14 ans, de chèques vacances...
- La mutuelle d'entreprise : la cotisation mensuelle est prise en charge pour les 2/3 par l'entreprise
- La participation aux bénéfices : sont bénéficiaires tous les salariés de la société ayant au minimum trois mois d'ancienneté. La réserve spéciale de participation de la société est répartie dans sa totalité entre les salariés bénéficiaires proportionnellement aux salaires perçus.

Missions :

- Affecté à une table de montages, en équipe de 2 ou 3 personnes, vous êtes en charge de l'assemblage des charpentes et éléments bois.
- Ces postes sont uniquement en atelier (pas de pose).

Condition de travail :

- CDI, 35h hebdomadaire
- Métier physique

Compétences du candidat :

- Débutant accepté. Aucune formation pré-requis

Rémunération :

- SMIC horaire